



Avis sur la demande de dérogation L.411-1 SAPN – Élargissement A13 dans le Calvados

En l'absence d'un CSRPN actif en Normandie actuellement, le Conservatoire Botanique National de Brest (CBN de Brest) apporte l'avis ci dessous conformément à la demande de la DREAL Normandie et du responsable flore du CNPN.

L'avis concerne la destruction ou l'impact sur des populations de deux espèces protégées en Normandie : la Petite pyrole (*Pyrola minor* L.) et l'oënanthe à feuilles de pimprenelle (*Oënanthe pimpinelloides* L.).

Le dossier de demande de dérogation rédigé par OGE pour le compte de la SAPN positionne de manière satisfaisante et détaillée les enjeux pour ces deux espèces.

Les enjeux sont notamment très forts pour *Pyrola minor*. La station totalement impactée par le projet constitue l'unique population actuellement connue du département du Calvados. Cette espèce est en forte raréfaction sur l'ensemble de la Normandie même si quelques belles populations se maintiennent dans certaines forêts de Seine Maritime ou du Perche. Ainsi l'antenne de Basse-Normandie du CBN de Brest qui suit les populations de *Pyrola minor* sur son territoire d'agrément depuis 2000 dans le cadre du programme de suivi des populations de plantes rares et menacées, constate que sur les 8 stations connues de l'Orne, deux n'ont pu être retrouvées malgré des prospections ciblées dans les secteurs concernés. Ce constat peut s'étendre à l'ensemble du territoire métropolitain : il est accentué en zone de plaine où l'espèce a disparu de plusieurs départements (cf carte p.27/ rapport OGE - SI Flore établi au niveau national par les CBN), elle se maintient mieux en zone de montagne.

L'observation par OGE de cette nouvelle population d'une espèce à fort intérêt patrimonial sur un aménagement routier relativement ancien constitue un aspect encourageant dans le contexte actuellement affirmé de reconquête de la biodiversité. De plus les travaux d'OGE montrent en plusieurs secteurs du linéaire routier l'établissement progressif de végétations constituées d'un cortège floristique

local diversifié.

Tous ces éléments amène le CBN de Brest à relever le **fort intérêt pour la biodiversité de ce secteur au regard notamment du processus enclenché de reconquête qui l'accompagne et déplore le niveau très élevé d'impact** par la mise simplement en 3 voies de cette portion de l'A13.

Concernant les mesures de réduction de l'impact :

l'ensemble des propositions faites par OGE apparaissent nécessaires et indispensables. Le CBN de Brest y joint les remarques suivantes :

Pour *Pyrola minor* :

Les modalités de transfert des pieds dans les stations d'accueil notamment la station 21 apparaissent satisfaisantes. Ces travaux doivent impérativement être réalisés en **présence d'un écologue compétent** afin de prendre au fur et à mesure de l'avancée des travaux, les décisions techniques les plus adaptées lors de l'extraction des mottes et de leur positionnement dans la station d'accueil.

- Il est proposé qu'un **engagement formel** soit pris par la SAPN pour la préservation sur le long terme des stations d'accueil.

- Le volet évaluation et suivi de l'implantation de la population de *Pyrola minor* doit comprendre la réalisation régulière de suivis de l'état de la population (nombre de pieds, surface de recouvrement, identification des espèces compagnes et de la végétation) annuellement les 5 premières années puis tous les deux à trois ans sur 25 ans. La phénologie de chaque pied sera également relevée les première années puis de manière plus globale ensuite.

Le **rapport de restitution des suivis est à envoyer à la DREAL** et au CBN. Celui-ci pourra ainsi intégrer la station dans le programme régional des plantes rares et menacées : il mettra à disposition de la structure qui effectuera les suivis le protocole et les fiches de suivis correspondantes.

- Un **comité de pilotage** composés à minima de la SAPN, la DREAL et le CBN est à constituer. Il devra se réunir à la demande d'une des parties afin de proposer le cas échéant des opérations complémentaires de gestion à la SAPN si l'évolution spontanée constatée n'est pas favorable.

- En ce qui concerne la **récolte de graines** : il est proposé qu'elle soit réalisée par le CBN de Brest ou le Jardin des plantes de Caen et que les lots ainsi récoltés soient conservés dans une de ces deux structures. Ce stock constituera une possibilité de nouvelle expérimentation *in situ* au cas où la transplantation des pieds serait un échec. Cette nouvelle expérimentation se ferait soit par semis direct soit par germination *ex situ* puis transplantation des pieds dans un milieu favorable du secteur (à rechercher). Un budget est à prévoir pour la structure qui assurera le cas échéant ces travaux et les suivis de cette autre expérimentation.

- Le CBN de Brest suggère également que soient mise en œuvre des **prospections complémentaires** de recherche de l'espèce dans un large rayon (10 km environ) autour de la station et dans des milieux favorables afin de répertorier de nouvelles populations si elles existent.

Pour Oenanthe pimpinellifolia :

Les modalités de transferts et les précautions lors des travaux proposées par OGE apparaissent satisfaisantes.

- Le **rapport de restitution des suivis est à envoyer à la DREAL** et au CBN.
- Un **comité de pilotage** composés à minima de la SAPN, la DREAL et le CBN est à constituer. Il devra se réunir à la demande d'une des parties afin de demander le cas échéant des opérations complémentaires de gestion à la SAPN si l'évolution spontanée constatée n'est pas favorable.

En complément, et afin de tenter de **restaurer les végétations diversifiées d'espèces de la flore sauvage locale** après les travaux, le CBN de Brest suggère que les terres de surface des talus où OGE a observé ce type de végétation, soient retirée avec précaution avant les travaux, conservées à part puis régalées en fin de travaux sur les nouveaux talus dans des conditions les plus similaires possible (exposition, pente). ces travaux devront être programmés et encadrés par un écologue compétent.

Fait à Villers-Bocage
le 3 février 2017



Catherine Zambettakis
Déléguée régionale